



Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 31 janvier 2012

Présidence: Nicolas Walter

Ouverture: 20h00

Appel: 48 membres présents, 6 membres excusés, 1 membre non excusé

Excusés	
	Ray Atkinson
	Pierre-François Charmillot
	Fabio Di Sanza
	Blaise Iselé
	Philippe Rosset
	Catherine Safi
Non Excusé	
	Julie Micello

Le quorum est atteint: 87%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2011.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité N° 5
4. Dépôt des préavis:
 - *19 – Adoption du PPA Port Ouest
 - *20 – Demande de crédit d'étude pour l'élaboration du PPA « Au Château »
 Nomination des commissions ad hoc.
5. Réponse de la municipalité à la motion P. Aepli & Consorts ainsi qu'aux autres motions portant sur le développement de Rolle. (Point basé sur la présentation et les documents distribués le 15 novembre). – Prise de décision.
6. Préavis municipal N° 15/11-16 – Modification des statuts du Sidere – Rapport de la commission ad hoc, prise de décision.
7. Préavis municipal N° 16/11-16 – Demande d'un crédit d'étude pour l'extension du complexe du Martinet – Rapport de la commission ad hoc, prise de décision.
8. Divers et propositions individuelles.

Le président ouvre la séance par l'assermentation de M. Jürg Schmutz en remplacement de Mme Patricia Morales Gracia, démissionnaire.



Conseil Communal de Rolle

1. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2011

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté après les modifications en page 29, l'une indiquée par M. Théodore et l'autre mentionnée par M. Bréchon qui consiste à remplacer «municipal d'Orbe en syndic d'Orbe».

2. Communications du Président

Il procède à la lecture du courrier de démission de la conseillère communale Mme Patricia Morales Gracia. Il invite ensuite les conseillers à retenir la date du 11 mars, date importante d'un point de vue électoral et qui nécessitera la présence de nombreux conseillers communaux. Il termine en informant que des séances d'information quant à la façon de remplir les déclarations fiscales sont organisées par l'AVIVO en date des 7 mars et 4 avril au Château de Rolle, de 14h00 à 16h30.

3. Communications de la Municipalité

Le syndic évoque le projet de la caserne des pompiers, qui, après de nombreuses années de discussions se concrétisera sur un terrain possédé par la Romande Energie, terrain promis-vendu à la société ayant construit les immeubles du A1 Center. Ce terrain est très bien situé et une solution est proche, ce qui permettra de déposer un préavis sous peu.

Il y a eu intervention de l'archéologue cantonal en regard des travaux de la rue du Port et de la ruelle des Halles, car la partie souterraine du centre ancien et de la zone du Château sont classées au niveau archéologique. Son intervention a quelque peu surpris la Municipalité qui pensait ne contacter le service concerné qu'en cas de découverte. En fait, tous les travaux entrepris dans cette zone sont soumis à autorisation du service archéologique cantonal qui a envoyé 4 pages de marche à suivre et a mandaté d'office un bureau d'archéologues chargé de présenter des propositions. Il est à relever que les coûts inhérents aux travaux du bureau sont à charge de la commune. Les montants indiqués (qui sont des montants plafonds) sont importants et la commune contrôle chaque semaine l'avancement des travaux, le temps passé sur place par l'archéologue ainsi que les frais engagés. Il est bien entendu que la facture finale sera «épluchée». A noter que des montants de Fr. 120'000.- pour la rue du Port et de Fr. 228'000.- avaient été budgétés pour les divers et imprévus.

M. Echenard explique que la zone 30 km/h prévue dans la zone « Général Guisan-Uttins » sera reportée de quelques semaines à cause des nombreux travaux encore en cours dans ce quartier. Quant au giratoire « Rue de la Gare-Châtelain », il ne sera pas terminé pour Pâques ainsi que prévu car quelques mauvaises surprises sur les collecteurs et le réseau de gaz ont fait prendre du retard aux travaux.

Le président clôt cette partie en procédant à l'élection de M. Richard Lecoultre à la Cogest en remplacement de Mme Patricia Morales Gracia. Il est élu à l'unanimité.

4. Dépôt des préavis

19 – Adoption du PPA Port Ouest

Ce préavis a été transmis à la CPU.

20 – Demande de crédit d'étude pour l'élaboration du PPA « Au Château »

Ce préavis a été transmis à la CPU.



5. Réponse de la municipalité à la motion P. Aepli & Consorts ainsi qu'aux autres motions portant sur le développement de Rolle. (Point basé sur la présentation et les documents distribués le 15 novembre).

Mme Tecon explique que la teneur de la réponse à cette motion est en fait la stratégie de développement acceptée par la Municipalité. Il s'agit donc d'options importantes décidées suite à l'étude d'Urbaplan (étude qualitative du terrain de la commune, étude quantitative, options de densification de l'habitant par rapport à l'employé). La commune bénéficie d'une petite marge de manœuvre et de décision à propos des espaces et des terrains qu'il s'agit de développer ou de préserver. La plaquette reçue par les conseillers, qui a été également synthétisée dans le document reçu pour la séance du 15 novembre, est un document de référence important. La première option est de mettre en place une densification responsable en fonction des demandes du canton sachant qu'on doit créer un nombre précis de logements dans le cadre du nouveau plan directeur cantonal. Ensuite il s'agit de préserver ce qui a de la valeur, de renforcer les quartiers en cours d'étude, de privilégier les secteurs identitaires, principalement le secteur nord de la gare de façon à identifier de manière plus qualitative l'entrée de Rolle depuis le nord, de densifier et de réorganiser les secteurs restants sachant qu'aujourd'hui des quartiers qui sont classés en moyenne densité mais qui ne sont pas construits comme tels seront appelés, à l'horizon 2030, à se densifier également. Les décisions prises ce soir seront importantes puisque toutes les options ne sont pas dans la ligne du plan directeur cantonal, et pour pouvoir les défendre un vote fort et unanime du Conseil rendrait la Municipalité plus ferme dans ses positions.

M. Buvelot admet avoir été impressionné par la qualité de la réponse de la Municipalité à la motion Aepli qui était une motion complexe. Cette réponse a été longue à venir mais cela en valait la peine. Il faudrait que ce Conseil puisse avoir des discussions sur les éléments du développement à venir et pour ce faire il propose de nommer une commission pour analyse et rapport. Lors du dépôt du rapport, le Conseil pourra alors débattre en toute connaissance de cause.

Le Président confirme que 2 possibilités sont à disposition pour le traitement d'un postulat ou d'une motion: soit traitement direct en séance du Conseil sur la base des documents remis, soit création d'une commission sur demande de 1/5 des conseillers.

M. Théodore demande si on peut vraiment créer une commission ad hoc au vu du processus du règlement du conseil. Celui-ci permet de considérer que la motion a déjà été prise en considération et qu'elle a été renvoyée à la Municipalité pour rapport; l'on serait donc à présent au bout du processus.

Le président expose que le texte qui a été remis aux conseillers est bien la réponse à la motion Aepli. Cette réponse a été déposée, acceptée en tant que telle mais il n'y a pas eu de réponse formelle jusqu'à présent de la part de la Municipalité. On se trouve là, en haut du processus et il pourrait y avoir une décision et un contre-projet en rapport à cette proposition qui est à débattre à présent ou à remettre aux mains d'une commission ad hoc sur demande de 1/5 des membres.

M. Peter appuie la décision de M. Buvelot pour la nomination d'une commission.

Mme Tecon aimerait que si décision est prise ce soir, ce soit en toute connaissance de cause sachant que les enjeux complexes sont compris et ont été étudiés par les conseillers. Tous les projets à venir découleront de ces options.

M. Veyrassat souligne qu'il s'agit là d'un sujet très important pour l'avenir de la commune et il estime nécessaire qu'une commission planche de manière approfondie sur les divers documents.

Le président revient sur l'intervention de M. Théodore et légitime sa question à propos de la procédure, mais pense que la question est de savoir où l'on se situe avec la réponse de la Municipalité; il pense que l'exercice démocratique consistant à créer une commission serait plutôt favorable au Conseil car elle



Conseil Communal de Rolle

permettrait d'approfondir la réponse de la Municipalité; de toute façon il faudra bien de cas en cas que la CPU ou des commissions ad hoc se penchent sur des préavis en relation avec les options de la réponse de la Municipalité. Il décide alors de passer au vote sur la proposition de M. Buvelot pour le renvoi en commission; le renvoi à une commission à nommer est donc acceptée à une large majorité.

6. Préavis municipal N° 15/11-16 – Modification des statuts du Sidere – Rapport de la commission ad hoc.

M. Bédert, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le président ouvre la discussion sur le fond, et la parole n'étant pas demandée la referme aussitôt. Il apporte alors une remarque sur la forme et propose d'apporter deux modifications de syntaxe. Suite au vote ces modifications sont acceptées à l'unanimité ce qui permet de passer au vote sur le fond. Le préavis est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 15 de la Municipalité du 31 octobre 2011,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1- D'approuver la modification des statuts du SIDERE et de confier à ce dernier la tâche de distribuer l'eau jusqu'à l'abonné.
- 2- D'autoriser la Municipalité à procéder à la mise à l'équilibre des valeurs des réseaux communaux et lui accorde dans ce but un crédit de Fr. 1'826'750.-.
- 3- D'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme à imputer sur le compte 8100.5220.1 « modification des statuts du SIDERE » et à l'amortir sur une durée de 15 ans.

Le **Préavis N° 15** est accepté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance le 31 janvier 2012



Conseil Communal de Rolle

7. **Préavis municipal N° 16/11-16 – Demande d'un crédit d'étude pour l'extension du complexe du Martinet – Rapport de la commission ad hoc.**

Mme Fries, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le président ouvre alors la discussion sur le fond.

M. Hay aimerait savoir si l'ASPAIRE va louer ces locaux ou si seules les communes ayant des élèves sur ce site feront l'objet d'une compensation financière.

Mme Byrne Garelli informe, que selon un document écrit reçu de l'ASPAIRE, cette dernière s'engage à louer les classes mises à disposition au Martinet D, sauf celles qui resteront vides après un délai de 3 ans.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, le président passe au vote sur le fond dont le résultat est que le préavis est accepté à une large majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 16 de la Municipalité du 31 octobre 2011,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1- D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 1'950'000.- TTC pour le financement des études pour l'extension du complexe scolaire du Martinet.
- 2- D'autoriser la Municipalité à contracter un crédit de Fr. 1'950'000.- à cette fin, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, à imputer au compte No 5200.5030.5 « Etude pour l'extension du complexe scolaire du Martinet ».
- 3- D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 15 ans ; les amortissements et les intérêts de l'emprunt seront pris en charge par l'ASPAIRE.

Le **Préavis N° 16** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 31 janvier 2012

8. **Propositions individuelles et divers.**

M. Bréchon demande à la Municipalité, en relation avec le point 5 de l'ordre du jour; «Réponse de la municipalité à la motion P. Aepli & Consorts ainsi qu'aux autres motions portant sur le développement de Rolle», de quelle manière elle compte répondre à ces autres motions.

Mme Tecon répond que la réponse déposée par la Municipalité ne concerne pas ces autres motions et postulats. Ceux-ci ne vont d'ailleurs pas tarder à être traités et lors du prochain Conseil une réponse leur sera apportée.



Conseil Communal de Rolle

Mme Rea a entendu dire que des arbres sont malades dans la zone du port et désire savoir s'ils sont curables et peuvent être sauvés. Pour bon nombre de rollois, ces arbres sont chers et les remplacer toucherait atteinte au patrimoine rollois.

Mme Byrne Garelli précise que si des arbres sont abattus, ce ne sera pas de gaieté de cœur et qu'ils ne le seront pas sans raison. Les experts ont toujours fait leur travail à la satisfaction des municipalités précédentes et il n'y a pas de raison de mettre en doute leur travail.

M. Ansermoz, en tant que président de la commission des arbres, confirme que ses membres sont sensibles à la sauvegarde des arbres, mais reconnaît que comme nous, ils atteignent également à terme leur fin de vie une fois ou l'autre. Il est clair qu'en cas de dégénérescence d'arbres de très grand volume – 25, 30 m de hauteur – il faut prendre des précautions pour éviter que des branches ne tombent et ne causent des accidents; il faut donc prévoir et gérer. Parfois également, les arbres n'ont plus la place d'étendre leurs racines, à cause des constructions, ce qui les conduit au déclin. Mais il faut savoir que tout est fait pour les conserver le plus longtemps possible et que tout arbre scié est remplacé, l'important étant de prévoir et d'anticiper.

Mme Guisan, en tant que membre de la Cocise, indique que le nombre d'étrangers dans la commune est d'environ 2600 soit 44%, le groupe le plus important étant anglophone. La plupart de ces anglophones sont certainement des personnes ayant un fort pouvoir d'achat. A l'inverse se trouvent les réfugiés et elle aimerait savoir, sachant que les communes ont été approchées par l'Etat pour accueillir des étrangers, quelle est la position de la Municipalité à ce sujet.

M. Goël n'a pas de réponse à avancer pour l'instant, mais cette question aura sa réponse lors de la prochaine séance.

Mme Ehrwein Nihan souhaite que les conseillers absents à une séance reçoivent à domicile les éventuels documents remis sur place.

Le président souligne que généralement aucun document n'est remis sur place lors des séances, mais que le cas échéant ce sera fait à l'avenir.

Mme Bermejo Dubois aimerait que les documents transmis aux conseillers le soient par voie électronique. Elle croit savoir qu'une étude concernant la gestion documentaire est actuellement en cours à la commune et demande si elle pourrait s'étendre aux documents à envoyer aux conseillers communaux.

M. Hochstrasser se soucie du cambriolage qui s'est déroulé au Centre commercial Coop à Rolle, celui de trop. Un sentiment d'insécurité règne car les braquages, vols et brigandages se succèdent dans le canton. Quelles sont les mesures que prend la Municipalité? Il faut s'entraider mais faut-il faire appel à l'armée pour rassurer la population? Ce fléau est à prendre au sérieux.

Mme Tecon reconnaît que c'est un problème qui nous dépasse largement, qui dépasse le Canton également. Des dispositions ont bien sûr été prises, dispositions mises sous pressions après le cambriolage de la Coop et mardi prochain se déroulera la présentation d'un concept de sécurité adapté pour Rolle. Ce projet sera chiffré et très bien ficelé. Il faudra ensuite prendre une décision municipale puis déposer un préavis.

M. Hay informe que la gendarmerie vaudoise a mis sur pied, il y a déjà bien quelques années, un réseau de citoyens appelés à être vigilants et responsables, et cela fonctionne. Il n'y a rien de nouveau, on a des outils et ils fonctionnent comme par exemple à Lausanne récemment. Par ailleurs, il a vu avec plaisir que la Barcarolle a déjà poussé mais il se demande pourquoi les containers et les ouvriers sont arrivés dans un camion slovène. Cela l'intrigue et il se demande comment l'entreprise générale mandatée a pu faire venir des ouvriers d'aussi loin? La Municipalité a-t-elle un œil sur les conditions de travail de ces ouvriers?

Mme Byrne Garelli va se renseigner et donnera un complément d'information lors de la prochaine séance.



Conseil Communal de Rolle

M. Hochstrasser désire la pose de panneaux d'information au bord du lac, panneaux destinés à fournir des informations au sujet des oiseaux et canards qui vivent dans cette zone. Il aimerait en outre savoir où en est le chemin qui relie Auguste Matringe aux Uttins; pour franchir un petit ruisseau il faudrait juste poser un pont ou une passerelle afin que les piétons puissent se promener et exploiter pleinement ce chemin qui pour l'instant n'aboutit à rien.

Mme Tecon annonce qu'un aménagement sera installé d'ici au 30 juin 2012.

M. Ansermoz intervient à propos d'un accident malheureux à la rue du Port où il y a une dizaine de jours, une personne s'est fracassé le crâne à cause du très mauvais éclairage; cette personne est toujours au CHUV dans un état assez grave. Est-il possible de remédier à cet éclairage déficient afin d'éviter de nouveaux incidents?

M. Bréchon, évoque le chemin des écoliers qui part de la route de Gilly en direction de l'école de la crèche du Maupas. La deuxième moitié de ce chemin a toujours posé des problèmes de servitudes alors qu'il serait prêt à être utilisé, une clôture étant posée. Quand sera-t-il possible de relier la route de Gilly à la route des Uttins et surtout à la crèche du Maupas?

Selon Mme Tecon la réponse est claire: lorsque les propriétaires auront signé leur acceptation pour ces servitudes, ce qui est extrêmement compliqué. Les propriétaires ont peur que si des gens passent devant chez eux la valeur de leur maison diminue, entre autre désagréments. Cinq séances ont déjà été organisées avec les différents propriétaires pour leur expliquer la situation et diminuer leurs craintes, en vain; cette situation est ingérable et des signatures manquent encore. Désormais, lorsque des plans de quartier s'élaborent, ces problèmes de servitudes doivent être réglés dans la foulée. Elle propose d'organiser à nouveau une séance, tout le dossier est encore sur son bureau, et si de bonnes volontés pensent pouvoir tirer quelques ficelles et être utiles dans cette problématique, elles peuvent s'annoncer.

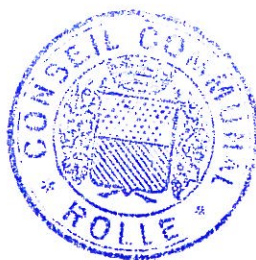
M. Lecoultré lit une missive qu'il a rédigée au sujet de la Grand Rue qu'il fréquente depuis les années 70 et qui n'a guère changé depuis... ceci sur un mode humoristique en suggérant au Conseil de renoncer aux travaux prévus ce qui permettrait de substantielles économies et ferait l'originalité de la commune de Rolle qui serait la dernière cité de Suisse à offrir d'authentiques conditions de circulation du bon vieux temps plutôt que des conditions adaptées à l'air du temps... un argument touristique bon marché et prometteur!

M. Buvelot tient à remercier la Municipalité car il a constaté la semaine dernière que le chemin «des éléphants» était en construction et cela le réjouit.

Le Président met un terme à la séance qui est close à 21h10.

Au nom du Conseil communal

Nicolas WALTER
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire

